

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 14 juin 2019

5^{ème} Commission
N° CP-2019-6-5-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
CINQUIEME PROGRAMMATION 2019

Résumé : Il est proposé d'approuver la cinquième programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

Un projet structurant du Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried est concerné pour une aide départementale de 400 000 €.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de sa réunion du 24 mai 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant de l'aide à allouer pour cette cinquième programmation d'un projet structurant au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 400 000 € selon les caractéristiques suivantes.

L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Contrat de Territoire de Vie Colmar Fecht et Ried

Projet :	44-4 Création de la nouvelle déchetterie Europe à WINTZENHEIM
Maître d'ouvrage :	COLMAR AGGLOMERATION
Localisation :	WINTZENHEIM
Numéro d'opération :	CTV01825
Montant du projet :	2 000 000 € HT
Montant subventionnable :	2 000 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	400 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-731-204142-35421-006 AP2015

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette cinquième programmation 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,
- ❖ d'accorder la subvention afférente pour un montant total de 400 000 € telle que détaillée dans le présent rapport. L'aide départementale fera l'objet d'un versement initial de 50 % de son montant étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT